



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

Extrait du Registre des Décisions
du Maire

**OBJET : CONVENTION D'OCCUPATION DU
DOMAINE PUBLIC POUR L'EXPLOITATION D'UN
MANÈGE ANCIEN (DE TYPE CARROUSEL)
AVEC SUJETS EN BOIS PLACE BÉRAULT**

**DÉCISION N° DM-20-291
EN DATE DU 17 NOVEMBRE 2020**

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération du Conseil municipal en date du 27 mai 2020 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

VU l'arrêté n°A-20-489 en date du 2 juin 2020 portant délégation de fonction à Madame Annick VOISIN, adjointe au maire ;

VU l'annonce relative à la recherche d'un prestataire pour l'exploitation d'un manège Place Béralut du 20 novembre 2020 au 3 janvier 2021, publiée sur le site de la Ville le 23 octobre 2020 ;

VU la proposition de la société COLORS PRODUCTION SPRL, représentée par son gérant Monsieur Nicolas VERCOUTERE, et domiciliée Rue de Berlaimont 6A – 6220 FLEURUS (Belgique), portant sur l'installation et l'exploitation, d'un manège ancien (de type carrousel) avec sujets en bois, Place Béralut, pour la période du 18 novembre 2020 au 5 janvier 2021 inclus (période d'exploitation du 20 novembre 2020 au 3 janvier 2021 inclus).

CONSIDÉRANT les animations organisées par la Ville de Vincennes à cette période sous réserve des conditions sanitaires;

D É C I D E

DE SIGNER avec la société COLORS PRODUCTION SPRL, représentée par son gérant Monsieur Nicolas VERCOUTERE, et domiciliée Rue de Berlaimont 6A – 6220 FLEURUS (Belgique), une convention d'occupation du domaine public communal pour l'installation et l'exploitation d'un manège ancien (de type carrousel) avec sujets en bois, Place Béralut, pour la période du 18 novembre 2020 au 5 janvier 2021 inclus (période d'exploitation du 20 novembre 2020 au 3 janvier 2021 inclus) sous réserve des conditions sanitaires.

Pour extrait conforme,
L'Adjointe au maire chargée de la culture,

Signé

Annick VOISIN

Accusé Réception en Préfecture :
094-219400801-20201117-lmc1H7835H1-AR
Date de réception en Préfecture : 17/11/2020
Date de Publication : 17/11/2020